

N/REF : 9/04/2025 9H11 C:025730 I:30640
V/REF : 21901/4113-MARTIN/2805
V/Email reçu le Mercredi 09/04/2025 à 9H11

PLURALIS
Le Foyer de l'Isere
21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38030 GRENOBLE CEDEX 2

V/REF.IMM. 00321
IMMEUBLE : RENAUDIE LES JARDINS
POTIE, LABOURBE, 8 MAI, GRAPPE
GRENOUILLE, FRANCE, ROSTAND
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 4 SQUARE JEANNE LABOURBE A ST MARTIN D HERES
MME DIOP 07 66 66 87 03

MOTIF : INTERVENTION POUR REFOULEMENT DANS SA CUISINE LORS QU ELLE UTILISE
SA MACHINE A LAVER

Donneur d'ordre : Mme C. DASILVA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 09/04/2025 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
L'INTERVENTION N'A PAS PU AVOIR LIEU CAR IL Y A UN MEUBLE TOURNIQUET
QUI EMPECHE D'ACCEDER A L'ECOULEMENT

MERCI DE FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL AFIN DE DEMONTER LE MEUBLE

NOUS ATTENDONS VOTRE RETOUR

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 02/05/25 à 18H44 _ Envo i CR-AB
AB LCOMPTER Email envoyé le 14/04/25 à 15H43 MME DA SILVA
AS LCOMPTER Email envoyé le 09/04/25 à 14H11 _ Envo i CR-AB

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ff déplacement sans intervention		3	54,62
				54,62
		TOTAL H.T.		54,62
		T.V.A. a 10,00%		5,46
		TOTAL T.T.C.En EURO		60,08

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN